

SERVICE DES RÉSIDENCES

Renseignements généraux - Résidence des étudiantes

Réception de la résidence des étudiantes : 819 764-6788, poste 5250
Bureau de l'adjointe administrative aux résidences : 819 764-6788, poste 5201

En cas d'urgence **les fins de semaine et les jours fériés**, vous pouvez contacter :

- l'agent de sécurité, au **819 762-0931, poste 1414**

OU

- en cas **d'urgence** (accident, maladie, système d'alarme ou incendie), le **1911 en tout temps**.

Règlements de l'immeuble

Les règlements d'immeuble s'appliquent à toutes les locations. Ils sont inclus dans votre bail. Pour consultation : <http://www.cegepat.qc.ca/residences>

Conciergerie de résidence et surveillance

Un conciergerie est présent de jour du lundi au vendredi. Prière d'aviser la réception de tous les bris ou défauts reliés au service de la résidence.

Le personnel de sécurité est également présent en soirée et durant la nuit. Pour rejoindre l'agent de sécurité du Cégep faire le 819-762-0931, au poste 1414.

Vérification de la chambre

Lorsque la locataire prend possession de la chambre, elle doit compléter le formulaire de vérification de la chambre. Elle doit rapporter le formulaire complété à la réception de la résidence dans les **cinq jours** suivant la prise de possession de la chambre (voir règlement d'immeuble).

Clés

Chaque résidente reçoit une carte d'accès pour les portes d'entrée de la résidence, une clé pour sa chambre, son casier postal et le réfrigérateur (s'il y a lieu). En cas de perte, il vous en coûtera 5 \$ par clé et 20 \$ pour la carte d'accès.

Entretien

Le personnel préposé à l'entretien ménager est présent en semaine pour assurer l'entretien des salles de bains et des aires communes.

Chaque résidente est responsable de l'entretien de sa chambre et **de sa cuisine**. Un aspirateur, une chaudière, une vadrouille et une planche à repasser se trouvent sur chaque étage au local no 14.

L'entretien des cuisines est la responsabilité de chaque résidente et des inspections y seront faites régulièrement.

En début d'année, chaque étudiante recevra un bac pour déposer sa vaisselle. Le bac doit être rangé dans la chambre. Aucune vaisselle, propre ou souillée, ne sera tolérée sur les comptoirs des cuisines.

Électricité et eau chaude

Les coûts d'électricité et d'eau chaude sont inclus dans votre location. Nous vous demandons donc de les utiliser avec discernement.

Dans les prises des chambres, vous ne pouvez brancher que les appareils électriques ne requérant pas plus de 4 ampères (ordinateur, télé, radio, petit frigo, réveille-matin...).

Tout appareil avec élément comme fer à friser, séchoir à cheveux et balayeuse doit être branché dans la prise située près du lavabo. **Le coût de remplacement pour un fusible est de 10 \$ chacun.**

Mobilier

Le mobilier placé dans les endroits communautaires soit, les salons, la salle de séjour, la cuisine **doit y demeurer en tout temps.**

Appareils électriques

Aucun four à micro-ondes n'est permis dans les chambres. **Seuls les petits réfrigérateurs** sont acceptés.

Téléphone, câble, et Internet

Chaque chambre est munie d'un téléphone, d'une connexion Internet (avec et sans fil) et du câble (service de base). Pour avoir davantage d'informations sur ces services, vous pouvez vous adresser à la réception de la résidence.

Pour le téléphone, vous pouvez effectuer des appels locaux et de chambre en chambre. À noter que les appels interurbains peuvent être faits avec une carte d'appel ou à frais virés.

Courrier

Chaque locataire a un casier attitré pour recevoir son courrier. Les casiers postaux sont situés près de l'ascenseur.

Buanderie

Des laveuses et des sécheuses (\$) sont disponibles au premier étage de la résidence (près de l'ascenseur).

Salons des résidences

Un grand salon communautaire est disponible près de la réception de la résidence. Celui-ci est accessible pour l'ensemble des étudiants des résidences.

Des petits salons sont également disponibles en tout temps sur les étages.

Détecteur de fumée, extincteur et procédure d'évacuation

Chaque chambre est dotée d'un détecteur de fumée indépendant. Le personnel des résidences fera l'inspection du bon fonctionnement **deux fois** par année. La première vérification se fera au courant de l'été et la deuxième à la période des Fêtes.

Chaque chambre possède une affiche explicative en cas d'évacuation. Cette affiche est située près de la porte de la chambre. Il est important de prendre connaissance de cette information, de respecter les consignes et de laisser cette affiche en place en tout temps, les vérifications se font avec un préavis de 24 heures.

Chaque cuisine est dotée d'un extincteur.

Départ

Lors de votre départ, vous devez remettre vos clés à la réception des résidences.

Merci de votre collaboration et bon séjour parmi nous!

La direction des résidences